

No 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Soledad Guardia Sevilla, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, André Leitner, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Emmanuelle Merle et Safiatou Simpore Diaz.

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats à distance, aucun membre du public n'étant présent ce soir dans la salle.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 170-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 235'750.—TTC (dont CHF 10'250.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la réalisation d'une maquette physique au 1 :1000 de la Ville de Carouge ainsi que les prestations complémentaires induites
5. Délibération administrative **DA 193-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Medair pour son aide d'urgence aux victimes des conflits armés persistants en République Démocratique du Congo
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motion **MO 038-2024 R** : « Pour une réduction des comportements bruyants des automobilistes et motocyclistes »

7. Motion **MO 040-2024 R** : « Pour des jeux aquatiques d'été dans les quartiers de Carouge »
8. Motion **MO 045-2024 R** : « Point d'eau dans le parc de la salle des fêtes »
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétition **PE 019-2025 P** : « Démarche de concertation : Repenser le quartier du Tir-au-Canon à Carouge »
12. Pétition **PE 020-2025 P** : « Demande de modification de la taxe poubelle aux indépendants seuls sur la commune de Carouge »
13. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 est approuvé par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

« Le respect, ça change la vie »

Le respect est une valeur essentielle qui doit s'appliquer à tous les domaines de notre société. Peut-être vous souvenez-vous de cette campagne qui en faisait la promotion ? Ce message trouve une résonance particulière aujourd'hui, alors que la période électorale bat son plein pour quelques jours encore.

Une campagne politique est, par nature, un moment de confrontation d'idées et de projets. C'est sain, et c'est même indispensable : si nous partageons toutes et tous la même vision, nous n'aurions pas besoin de partis différents. Mais débattre ne signifie pas attaquer personnellement. Or, force est de constater qu'à Carouge, notamment sur les réseaux sociaux, certaines et certains dépassent les limites du respect. Si les critiques constructives font vivre le débat démocratique, les attaques personnelles et les dénigrements systématiques n'ont pas leur place. Malheureusement, certaines publications et commentaires, qu'ils proviennent d'anonymes ou de personnes affiliées à des partis, voire même de candidates et candidats, franchissent une ligne rouge.

Pour la première fois, le service de communication de la Commune a dû intervenir pour répondre à certains propos et en supprimer d'autres. Cela n'est pas l'esprit de Carouge. Une élection devrait être un moment d'échanges et de mobilisation citoyenne, pas un terrain de haine. C'est dans cet esprit que se tiendra samedi prochain un grand risotto interpartis, une belle occasion de rassembler et d'encourager la participation au vote dans un climat apaisé.

J'en appelle donc à la responsabilité de chacune et de chacun. Exprimons-nous, débattons, défendons nos idées... mais toujours dans le respect d'autrui.

Toilettes publiques

Après cette communication concernant la campagne pour le Conseil municipal et la Mairie, c'est d'un autre « trône » que je souhaite vous parler. Vous avez soulevé à plusieurs reprises la question du nombre, de l'accès et de la propreté des toilettes publiques.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en réponse à des questions, notamment celles de Mme Ulrly, la Commune a bien pris en compte cette problématique et travaille activement depuis un certain temps pour apporter des solutions concrètes. Mais il faut reconnaître que trouver des solutions adaptées à cette problématique n'est pas aussi simple qu'un coup de chasse d'eau. Entre contraintes d'implantation, accessibilité, plan de site, coûts d'entretien et attentes des usagers et des usagères, l'équation est plus complexe qu'il n'y paraît, et nous devons prendre le temps d'étudier toutes les options pour éviter de nous retrouver dans une impasse... ou dans une situation inconfortable.

Cela dit, le mois prochain, une délibération vous sera présentée pour l'installation d'un nouvel édicule, comme cela avait été fait précédemment. Cette mesure vise à répondre à une attente légitime en améliorant l'offre de sanitaires accessibles à toutes et tous. D'autres pistes sont également à l'étude en parallèle afin d'apporter des solutions complémentaires et durables.

En attendant, nous allons renforcer l'entretien des sanitaires place du Marché. Ainsi, il y aura une permanence de l'entreprise de nettoyage les jeudis de 17h00 à 21h00 et les samedis de 10h00 à 14h00, dès le jeudi 3 avril 2025 et jusqu'à mi-septembre. Nous espérons ainsi éviter toute situation inconfortable et assurer un cadre plus agréable pour toutes et tous. Qu'il s'agisse des WC, des commodités, des petits coins ou même du trône municipal, nous avons bien conscience qu'un accès propre et fonctionnel est essentiel.

Communications de M. Fraomene :

Soirées des personnes naturalisées

Deux soirées ont été organisées ici les 5 et 12 mars dernier afin d'accueillir les personnes naturalisées en 2024. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le Conseil administratif, le Président du Conseil municipal, ainsi que d'expliquer un projet soumis au vote par votre Conseil, illustrant ainsi le processus nécessaire à sa validation. Un moment convivial a ensuite eu lieu permettant des échanges enrichissants entre les invités et les autorités. Les invités sont repartis avec un cadre photo, dans lequel ils pourront y insérer la photo prise avec les trois Conseillers administratifs, ainsi que divers cadeaux pour les enfants.

9^{ème} édition du Recrutement direct

La 9^{ème} édition du Recrutement direct spécial Carouge a rencontré un véritable succès en février dernier, grâce à une collaboration efficace entre les services de la commune et Interface Entreprises de l'OFPC. En effet, 21 entreprises, représentant 6 secteurs d'activité, ont proposé 181 places d'apprentissage, et 286 entretiens ont eu lieu. Un espace dédié aux ressources humaines et aux services de la Ville de Carouge a permis d'offrir 5 places d'apprentissage.

La prochaine édition du Recrutement direct se déroulera le 11 février 2026.

Plan mobilité séniors

Le jeudi 6 mars, les séniors résidant dans le secteur de Carouge-Est, ainsi que l'ensemble de la population, étaient invités à découvrir les résultats de la démarche participative réalisée dans le cadre du Plan de mobilité séniors. Menée par l'Association Transports et Environnement (ATE), cette démarche a permis, à partir d'un diagnostic établi grâce à une enquête auprès des séniors et à l'organisation d'un focus group, d'élaborer une série de recommandations adressées à la Ville de Carouge.

Ces recommandations ont été très largement prises en compte par le Service de l'urbanisme – que je remercie – qui les a intégrées aux cahiers des charges des différents projets actuels ou à venir dans le périmètre concerné. Certaines mesures ont déjà été concrétisées. D'autres nécessitent encore des études complémentaires et seront mises en œuvre en fonction des résultats obtenus. Il est à noter que certaines de ces mesures générales bénéficieront également à d'autres secteurs de la commune.

Projet « Autour d'une table »

La Ville de Carouge, par le biais du Service des affaires sociales, s'est portée volontaire pour participer à un projet pilote de l'IMAD intitulé « Autour d'une table ». La première version de ce projet, lancée il y a une quinzaine d'années, permettait aux bénéficiaires des repas à domicile de l'IMAD d'échanger, une fois par semaine, leur repas solitaire à domicile contre un repas partagé avec leurs pairs dans un restaurant, sans coût supplémentaire.

Cette nouvelle version, qui se déploiera à Carouge dès avril 2025, ouvre désormais ce dispositif aux personnes non suivies par l'IMAD, diversifie les lieux et les activités proposées, et s'appuie sur une trentaine d'agents de santé communautaire récemment recrutés par l'IMAD pour accompagner les groupes d'aînés.

À Carouge, le projet prendra notamment la forme, d'un repas hebdomadaire à l'IEPA Carouge-Centre, ainsi que dans le futur café-restaurant de la Ville de Carouge, Le Félin, qui ouvrira ses portes prochainement. Une évaluation du projet aura lieu à l'issue des trois premiers mois d'activité.

Stand d'information du cimetière

Depuis plusieurs années, un stand d'information est installé devant le cimetière au printemps et à l'automne, afin de répondre aux questions des usagers. La prochaine rencontre se tiendra le samedi 12 avril de 9h à 12h, en présence de deux collègues de l'État civil en charge du cimetière, d'un collaborateur du Service des bâtiments pour les questions liées au creusement des tombes et d'un collaborateur du Service voirie, espaces verts et matériel chargé des aspects liés à la végétalisation du cimetière. Ces rencontres constituent des moments privilégiés pour informer les usagers et répondre à leurs éventuelles inquiétudes ou interrogations.

Communications de Mme Molinari :

Déclic Mobilité

La Ville de Carouge propose à ses habitantes et habitants de participer à une expérience qui leur permettra d'essayer une autre manière de se déplacer. En partenariat avec la Fondation Modus, le Département de la santé et des mobilités, le bureau BMH et la ville de Genève, elle invite 40 volontaires à stationner leur véhicule individuel motorisé durant tout le mois de mai et, en échange, à profiter d'un abonnement de transports publics général, d'un vélo/vélo à assistance électrique/vélo-cargo en location, de bons de livraison à domicile, d'un abonnement d'autopartage, d'un accès à un espace de coworking ou encore d'un cours de conduite cycliste.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars et limitées à 40 ménages. Toutes les informations utiles sont sur le site de la Ville de Carouge, sous l'onglet « offres mobilité ».

Festival du film vert 2025 à Carouge

Cette année, la Ville de Carouge et le Festival du film vert (FFV) accueillent le chef papou Mundiya Kepanga, fervent défenseur de la protection des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le mercredi 2 avril à 18h30, il viendra présenter son dernier film « Gardiens de la forêt, le temps des solutions » (52 minutes), lequel montre des projets innovants de gestion durable déployés dans son pays en réponse aux menaces de déforestation.

À la suite de la projection qui se déroulera au Cinéma Bio, le public est invité à une rencontre avec le chef papou, qui s'exprimera sur sa vision du monde. Le réalisateur du film, Marc Dozier, sera présent pour une traduction simultanée. L'entrée est libre.

Le mercredi 9 avril à 19h30 à la salle des fêtes, c'est le documentaire « Les roues de l'avenir », sur la place du vélo dans notre société, réalisé par Charlotte Brunier et Romain Mercieux, qui sera à l'honneur. L'entrée est également libre.

« La nuit est belle ! »

« La nuit est belle ! » revient le week-end du 11 avril 2025 pour sa 5^{ème} édition. Quatre événements sont proposés par les services des Affaires culturelles et communication, des Sports et de l'Urbanisme de la Ville de Carouge :

- À la bibliothèque, les doudous déposés passeront la nuit du 10 au 11 avril ensemble. Le vendredi 11 avril, les enfants dès 4 ans qui viendront les récupérer découvriront les aventures vécues par leurs compagnons en peluche, avant de se laisser bercer par la voix de la comédienne Aude Bourrier qui leur racontera des histoires. L'inscription est obligatoire jusqu'au 7 avril sur le site des bibliothèques de Carouge.
- À vélo, une balade nocturne est proposée à partir de 20h, encadrée par des moniteurs de Pro Velo. Cette activité sera agrémentée d'exercices pratiques et ludiques, permettant aux participants et participantes de vérifier l'efficacité de leur propre visibilité et de l'améliorer grâce à la présentation de matériel et de conseils. La balade se terminera autour d'un apéritif. L'activité est gratuite, sur inscription, sur le site de Pro Velo.
- Deux balades nature pour comprendre l'importance de la trame noire et l'impact de la pollution lumineuse sur les bords de l'Arve (samedi 12 avril, dès 20 h 30) et pour découvrir les animaux nocturnes avec La Libellule (jeudi 17 avril, dès 19 h). La première balade étant déjà complète, seules les inscriptions pour la seconde sont possibles par e-mail en s'adressant au service de l'Urbanisme.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Course pédestre « A travers le coteau »

Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu une invitation à participer à la 46^{ème} course pédestre « A travers le coteau » qui aura lieu le samedi 12 avril 2025 à 16h15, à Bernex. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire. Toutes les informations sont disponibles sur CMnet.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 170-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 235'750.—TTC (DONT CHF 10'250.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA RÉALISATION D'UNE MAQUETTE PHYSIQUE AU 1 :1000 DE LA VILLE DE CAROUGE AINSI QUE LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES INDUITES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 4 mars 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi mentionne qu'une discussion intéressante a eu lieu en commission sur l'utilité de ces maquettes, au vu des nouvelles technologies. Il s'avère que, malgré tout, cet objet sera utile, notamment pour la population, mais aussi lors de certains développements urbanistiques importants. M. Baertschi relève qu'il existe déjà une maquette pour le secteur du PAV, qui correspond à une partie importante de la commune. La ville de Genève a, elle aussi, une maquette, depuis un certain nombre d'années. Ce genre de maquettes n'empêche pas l'utilisation des nouvelles technologies, notamment la réalité augmentée qui permet de se rendre compte non seulement des volumes bâtis, mais aussi de la végétation et de l'animation urbaine dans certains secteurs. M. Baertschi ajoute que c'est à l'unanimité que la commission a été favorable à la proposition de nouvelle maquette.

M. L. Antonioli relève que les éléments relatifs à la maquette ont été présentés en détail à la commission. Le groupe PLR est convaincu de la pertinence de cet outil. Il souhaite néanmoins revenir ce soir sur un point qui a été évoqué en commission. En effet, la méthodologie qu'il est proposé d'employer est une technique de modélisation 3D et d'impression 3D. Aujourd'hui, peu d'entreprises genevoises l'utilisent. Dès lors l'importance de ne pas exiger cette technique dans l'appel d'offres a été relevée, afin que des maquettistes disposant d'autres techniques de travail puissent également y répondre et que le choix de la Commune ne se limite pas à un ou deux maquettistes disposant de cette technologie. Bien sûr, si les critères de prix ou d'efficacité demandés par la Commune ne sont pas remplis, le groupe PLR est convaincu que le Conseil administratif s'orientera vers la meilleure solution possible, mais il sera attentif au fait que la méthodologie employée ne soit pas exclusive pour l'appel d'offres. En conclusion, il tenait à souligner qu'il s'agit d'un bel outil dont la ville de Carouge va se doter.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 193-2025 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE MEDAIR POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES CONFLITS ARMÉS PERSISTANTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

M. Fraomene introduit le sujet. L'escalade des conflits que connaît la République démocratique du Congo depuis le 20 janvier de cette année a provoqué la fuite de centaines de milliers de personnes. Ce pays traversait déjà une crise humanitaire extrêmement critique en raison des conflits armés persistants depuis plusieurs décennies, de l'exploitation de ses ressources et des nombreuses catastrophes naturelles qu'il a connues. Les besoins sont considérables, raison pour laquelle l'organisation humanitaire

Medair a lancé un appel afin de renforcer sa réponse d'urgence dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'accès à l'eau potable et à l'hygiène, ainsi que son soutien aux victimes de violences. M. Fraomene invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTION MO 038-2024 R : « POUR UNE RÉDUCTION DES COMPORTEMENTS BRUYANTS DES AUTOMOBILISTES ET MOTOCYCLISTES »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024 et renvoyé en commission Sécurité.

Celle-ci s'est réunie le 13 février 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Isabella s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le renvoi de la motion au Conseil administratif par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Kupferschmid indique que le groupe des Verts, coauteur de la motion avec le groupe socialiste, remercie le Conseil administratif pour la commission qui a eu lieu sur la motion et qui a permis d'apprendre un certain nombre de points qu'il paraît essentiel de mentionner ce soir. Tout d'abord, selon l'enquête « Genève 2050 » qui a été menée par l'État de Genève, 81% de la population désire que le niveau de bruit soit diminué et 71% de la population considère que le bruit affecte la qualité de vie à Genève. Ces chiffres confirment le bien-fondé de la motion. Ensuite, la commission a été informée du fait que le radar antibruit expérimental fonctionne bien. Il permettrait d'amender les contrevenants, mais, malheureusement, il n'est pas encore homologué par la Confédération. En revanche, la Commune a d'autres cordes à son arc. En effet, la police municipale dispose d'une nouvelle possibilité d'amender les contrevenants, notamment quand les automobilistes et les motocyclistes font exprès de faire pétarader leur véhicule. Les amendes peuvent aller jusqu'à CHF 10'000.-. Le groupe des Verts sait que la police délivre d'ores et déjà des amendes quand elle constate ce genre d'actions, mais elle pourra le faire encore davantage avec cette nouvelle possibilité d'amender. En outre, la ville de Carouge pourra mener des campagnes pour sensibiliser les conducteurs à une conduite moins bruyante. M. Kupferschmid relève ensuite un autre point important : le

radar antibruit a aussi une fonction pédagogique. En effet, comme les radars de vitesse pédagogiques, il signale si les conducteurs font un bruit raisonnable, ou non. Enfin, il est efficace. Il a été testé en différents lieux à Genève. À l'avenue Wendt, il a permis de faire diminuer de 50% les événements très bruyants. Le groupe des Verts considère qu'il serait judicieux que la Commune s'équipe d'un tel radar pédagogique pour prévenir les comportements bruyants, comme elle le fait avec le radar de vitesse pédagogique pour signaler les vitesses excessives. M. Kupferschmid termine son intervention en relevant que, sur certains tronçons, comme Jacques-Grosselin, Vibert, Promenades, Blavignac, Baylon, ou Marbrerie, où les lignes droites permettent des accélérations bruyantes, une limitation à 30 km/h pourrait fortement réfréner ces accélérations. En effet, le passage d'une limitation de vitesse de 50 km/h à 30 km/h permet de diminuer de 50% le bruit routier et d'un tiers les accidents, ce qui n'est pas inintéressant. En conclusion, le groupe des Verts souhaite plein succès à la motion.

M. Gerster nuancera quelque peu les propos de M. Kupferschmid. Il relève qu'en effet, la séance de commission a été bien menée, et bien préparée. De nombreuses informations ont été données, parmi lesquelles le fait que l'exploitation des données d'un radar bruit nécessite des connaissances et une technologie particulières. En outre, comme l'a mentionné son préopinant, les radars bruit ne sont pas encore homologués. Le groupe PLR est bien sûr favorable aux campagnes préventives mais, puisque le TCS dispose des technologies et de l'ingénieur qui permettent d'analyser les données, il est inutile que la Commune acquière elle-même des radars préventifs. Le groupe PLR invite plutôt le Conseil administratif à relancer des campagnes de sensibilisation, comme il l'a fait encore dernièrement. Enfin, il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Personne n'apprécie être réveillé en pleine nuit, mais le taux est infime puisque, de mémoire, il correspond à 1,5 moto bruyante par mois. Il ne s'agit pas donc pas d'une multitude de personnes qui feraient exprès de faire du bruit. Certaines le font, et la loi permet déjà d'agir contre ces comportements. Mais Carouge n'est pas en train de devenir un Monza ou un Grand Prix de Ferrari.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. MOTION MO 040-2024 R : « POUR DES JEUX AQUATIQUES D'ÉTÉ DANS LES QUARTIERS DE CAROUGE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 4 mars 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le renvoi de la motion au Conseil administratif par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La commission a également préavisé favorablement la fusion avec la motion suivante (MO 045-2024) par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président précise que la discussion et le vote porteront sur la motion 040-2024. La motion 045-2025 sera traitée au point suivant. Il ouvre la discussion

M. Lauret relève que la motion semble bénéfique pour la population. En commission, l'installation de brumisateurs d'eau dans des emplacements stratégiques a été proposée, ce qui permettrait d'améliorer grandement le confort de la population en période de chaleur. Il serait pertinent de réaliser une étude pour déterminer les meilleurs emplacements en tenant compte des zones les plus fréquentées, de l'accessibilité et des besoins des citoyens, afin de garantir une utilisation optimale et un impact le plus positif possible, par le biais également de la mise en place de moyens pour évaluer l'efficacité de cette initiative. M. Lauret fait part ensuite de recommandations, qui ont été évoquées en commission. Il recommande ainsi de sélectionner des emplacements, de créer des espaces de jeux aquatiques supplémentaires pour divertir les enfants tout en leur permettant de se rafraîchir pendant les journées chaudes, de s'assurer que l'espace soit sécurisé avec par exemple des surfaces antidérapantes et des installations adaptées à tous les âges, ainsi que des équipements variés et des zones ombragées pour que, lorsqu'ils arrêtent de jouer, les enfants puissent se tenir au frais avec les personnes qui les accompagnent, de garder à l'esprit l'accessibilité et d'inclure des aménagements accessibles pour les enfants et les personnes à mobilité réduite, de mettre en place un plan d'entretien régulier pour assurer la propreté et la sécurité de l'espace, et de maîtriser la consommation d'eau. En conclusion, le groupe socialiste votera la motion.

Mme Châtelain remercie l'administration pour le travail accompli et la présentation détaillée qui a été donnée en commission. Les commissaires ont appris qu'il existait quarante-deux points d'eau sur le territoire de Carouge et trois lieux de baignade. Ils ont pu voir différents types d'installations, de la fontaine à eau au brumisateur (toujours très apprécié) et aux jeux d'eau plus élaborés. A ceux qui s'inquiétaient de la qualité de l'eau, il a été expliqué qu'il n'y avait pas de problème tant que l'eau n'était pas stagnante. Mme Châtelain relève ensuite qu'il semblait également important que des points d'eau soient installés dans les quartiers plus éloignés du centre. De plus, la Commune doit apporter une attention particulière à ne pas gaspiller l'eau inutilement et, par conséquent, trouver des solutions pour économiser l'eau, comme des boutons presseurs ou des détecteurs de mouvement pour les brumisateurs. Mme Châtelain mentionne pour terminer que le groupe Le Centre-Vert/libéraux votera la motion.

M. Kupferschmid indique que le groupe des Verts, qui a déposé la motion, se réjouit de constater l'enthousiasme qu'elle suscite et de voir prochainement les premiers projets qui seront proposés par le Conseil administratif.

M. Voignier remarque que la motion présente effectivement un intérêt manifeste et que les différents points d'eau ont été présentés en commission. Il espère que l'étude sur la rénovation des bassins des Promenades pourra bénéficier de ces réflexions. Comme mentionné en commission, cette rénovation est attendue et, malgré toutes les problématiques qu'elle peut poser, il faudra que la Commune s'y attèle. M. Voignier réitère ensuite la recommandation qu'il a faite en commission. Il attache une grande importance aux fontaines historiques dont on peut boire et qui sont décorées de lions. Un système de bouton poussoir pourrait y être installé, afin d'éviter le gaspillage de l'eau. M. Voignier a demandé que le Conseil administratif revienne rapidement avec une proposition, si le montant de ces adaptations ne pouvait pas être pris sur le budget 2025, afin que ces fontaines soient mises aux normes et, surtout, qu'elles ne disparaissent pas. Il est primordial de maintenir ces éléments historiques, en leur apportant les modifications nécessaires.

Mme Molinari confirme que l'administration étudie cette thématique. Compte tenu de la valeur historique et patrimoniale de ces fontaines, il est effectivement possible d'y installer

des poussoirs. Des offres seront demandées pour apporter cette modification, qui permettra d'importantes économies d'eau.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. MOTION MO 045-2024 R : « POINT D'EAU DANS LE PARC DE LA SALLE DES FÊTES »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2024 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 4 mars 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le renvoi de la motion au Conseil administratif et la fusion avec la motion MO 040-2024 par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion

M. Lauret ne répètera pas les éléments qu'il a mentionnés au sujet de la motion précédente concernant l'intérêt de dispositifs modernes qui assurent un approvisionnement constant en eau propre et fraîche. La motion que Mme Uldry a déposée concernait la fontaine qui se trouvait derrière le théâtre. En commission, la discussion a débordé sur une modernisation de l'ensemble des fontaines. Si celles-ci étaient modernisées, il serait intéressant de prévoir une installation de laquelle les chiens pourraient boire, et bien sûr, de sensibiliser au non-gaspillage de l'eau. Par exemple, les fontaines pourraient éventuellement être améliorées pour récupérer l'eau de pluie, qui pourrait être utilisée quand l'eau potable n'est pas indispensable. Enfin, M. Lauret souligne l'importance de garantir l'accessibilité aux fontaines à toutes les personnes, notamment aux personnes à mobilité réduite. Le groupe socialiste soutiendra la motion.

Mme Molinari signale que la question des poussoirs est à l'étude. Pour rappel, dans le canton de Genève, l'eau qui circule dans les tuyauteries est potable. Selon les normes en vigueur, si l'eau stagne trop longtemps dans le tuyau, elle ne peut plus être considérée comme de l'eau potable. Il faut alors signaler sur la fontaine que l'eau n'est pas potable. Afin d'éviter cette situation, des circuits permettraient de purger automatiquement les tuyaux, à intervalle régulier. Concernant ensuite les chiens, la Commune avait, l'année passée déjà, formulé une demande pour la fontaine provisoire à la rue Saint-Joseph qui fait aussi office de brumisateur. Elle avait demandé au fabricant de ce modèle si une modification était possible pour intégrer un abreuvoir pour les chiens. Malheureusement, il n'était pas envisageable d'ajouter un récipient, car celui-ci risquait de toucher le robinet duquel boivent les personnes. En revanche, la Commune est d'ores et déjà en train d'analyser la possibilité d'ajouter un élément au sol des fontaines historiques, sans en abîmer l'aspect patrimonial.

Mme Uldry remercie l'administration d'avoir pris soin de la motion. Durant la commission, l'administration a expliqué qu'installer la même fontaine qu'à l'époque derrière le théâtre serait problématique au niveau de la qualité de l'eau, qui ne permettrait pas d'y faire barboter les petits enfants, mais que cette question continuerait à être étudiée, ce dont Mme Uldry remercie encore une fois l'administration.

M. Baertschi rappelle qu'à une époque, il existait des fontaines d'où les chiens pouvaient boire facilement, comme au rond-point des Noirettes où se trouve une ancienne borne d'eau au pied de laquelle un petit baquet permet aux chiens de s'abreuver. On en trouve un autre modèle aux Aurea, qui existe déjà quand M. Baertschi était enfant. Ce genre de fontaines ont été remplacées ailleurs par des conceptions en métal zingué ou inox, sans aucun réceptacle. Lors d'une séance précédente du Conseil municipal, M. Baertschi avait transmis la photo d'un modèle de fontaine qu'il qualifierait de sophistiqué et qui est utilisé à Zurich. Il ignore comment régler la problématique, mais il faut poursuivre la discussion. Cela dit, il note que, parfois, en voulant faire mieux, on recule.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président rappelle que cette motion et la motion précédente (MO 040-2024) seront fusionnées et renvoyées de manière conjointe au Conseil administratif avec les recommandations et les informations partagées ce soir.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RÉOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PÉTITION PE 019-2025 P : « DÉMARCHE DE CONCERTATION : REPENSER LE QUARTIER DU TIR-AU-CANON À CAROUGE »

Cette pétition, munie de 36 signatures et datée du 17 octobre 2024, est parvenue à la Mairie de Carouge le 20 février 2025.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Monsieur les Conseillères et Conseiller administratifs,*

Le 9 octobre dernier, l'Office de l'urbanisme a présenté aux habitants et aux riverains du quartier du Tir-au-Canon les études réalisées par le Canton pour repenser ce périmètre de notre ville. Cette présentation s'est faite en présence de représentants du service de l'urbanisme de Carouge.

Selon le site internet du Canton, l'étude sur le périmètre du Tir-au-Canon doit permettre d'établir un plan localisé de quartier, c'est-à-dire un document précisant l'usage du sol et des bâtiments. Elle doit répondre aux enjeux suivants :

- réaliser de nouveaux logements et services afin de participer à l'accueil des nouveaux et nouvelles habitantes ;*

- *maintenir des activités artisanales calmes sur le site, pour ainsi créer un quartier mixte et vivant ;*
- *préserver le patrimoine bâti et intégrer les bâtiments maintenus avec les nouvelles constructions afin de préserver l'identité du site ;*
- *offrir des cheminements pour les piétons à travers le site ;*
- *libérer le centre du périmètre qui accueille principalement un parking pour offrir un espace propice à recevoir des cultures, de grands arbres et des usages collectifs de quartier ;*
- *réaménager la rue du Tir-au-Canon pour accueillir des arbres et améliorer les conditions de circulation pour les modes doux ;*
- *valoriser les espaces publics entre les rez-de-chaussée et la rue du Tir-au-Canon afin d'en faire des lieux de vie.*

Un grand nombre des habitants de la rue du Tunnel accueillent d'un bon œil la création d'un parc et de cheminements piétonniers à travers le quartier et également la possibilité offerte à la Ville de réaliser un équipement public dans les nouveaux bâtiments.

Par contre, nous avons été très surpris d'apprendre que les autorités imaginent la fermeture de la rue du Tir-au-Canon pour la desserte automobile et la création d'une trémie de parking donnant sur la rue du Tunnel pour accéder à un futur parking d'une trentaine de places prévu dans le projet.

La rue du Tunnel est aujourd'hui fortement utilisée par nos enfants pour rejoindre les écoles de Carouge à pied ou à vélo et la cohabitation avec la desserte automobile des différents parkings de la rue est déjà problématique et source d'accidents. En effet, aux heures de pointe du matin et du soir, l'intersection avec la rue Joseph-Girard est complètement saturée, sans parler des véhicules extérieurs au quartier qui se rendent à l'écopoint ou à l'église située au bout de la rue. Ajouter encore du trafic sur cette rue nous paraît complètement déraisonnable et dangereux.

Les habitants de la rue du Tunnel souhaitent donc, dans la mesure du possible, être entendus par le Conseil municipal pour vous faire part formellement de cette opposition à la connexion du futur parking du quartier du Tir-au-Canon sur la rue du Tunnel.

Dans l'attente de votre retour, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Monsieur les Conseillères et Conseiller administratifs, nos salutations les meilleures.

Les habitants de la rue du Tunnel

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Kaytak annonce qu'elle se retire pour le vote, puisqu'elle habite dans le quartier du Tir-au-Canon.

M. Ducellier se récuse également.

M. Etienne relève que, comme il est d'usage et selon la volonté du Conseil municipal, cette pétition est renvoyée en commission. Il a lu attentivement le courrier et ses annexes, parmi lesquelles la liste des signataires. Afin de mieux comprendre la situation, et puisqu'il est question de l'étude d'un plan localisé de quartier (PLQ), il recommande de fournir un plan à la commission. Il aurait pu consulter sur le site internet de l'Etat le document auquel la pétition fait référence. Néanmoins, il invite le service de l'urbanisme à présenter en commission tous les documents nécessaires pour illustrer la problématique afin de répondre au mieux aux pétitionnaires.

Mme Molinari précise que le Canton a lancé une consultation publique sur un avant-projet. A cette étape, il ne s'agit pas encore d'un PLQ, loin de là. Selon Mme Molinari, il serait judicieux d'inviter en commission un représentant du Canton en charge du dossier, afin qu'il puisse fournir des explications sur les enjeux qui font l'objet des réflexions actuelles.

M. Etienne rebondit sur les propos de Mme Molinari et demande d'inviter des représentants de l'Etat pour présenter l'état des réflexions.

À la demande de M. Isabella, le Président confirme que la pétition est renvoyée en commission des Pétitions.

S'agissant d'une problématique technique, M. Meyer considère que la pétition devrait plutôt être renvoyée en commission de l'Urbanisme.

Le Président souligne que le Conseil municipal a décidé de renvoyer la pétition en commission des Pétitions. Aucune autre proposition n'a été formulée au moment opportun.

12. PÉTITION PE 020-2025 P : « DEMANDE DE MODIFICATION DE LA TAXE POUBELLE AUX INDÉPENDANTS SEULS SUR LA COMMUNE DE CAROUGE »

Cette pétition, munie de 28 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 12 février 2025 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,*

Concerne : Pétition pour une demande de modification de la taxe poubelle aux indépendants seuls sur la commune de Carouge

Par cette pétition, les indépendants seuls de la commune de Carouge demandent une modification et une baisse de CHF 50.- de la taxe poubelle annuelle.

Selon la situation financière et la procédure sur le canton de Genève, les indépendants seuls ne sont pas soumis aux mêmes charges de ramassage des poubelles si le commerce est seul ou à plusieurs.

Dans l'attente de venir vous présenter mes arguments de vive voix, avec mes sincères salutations,

Madame Séverine Débieux

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi demande que, à l'occasion de la commission, des précisions soient données à propos des sociétés et associations. Il sait que certains clubs s'acquittent de la taxe poubelle et souhaite donc savoir combien de sociétés et associations sont soumises à cette taxe. En effet, le sujet ne concerne pas uniquement les indépendants, dont la problématique est, du reste, lancinante puisqu'à l'époque de M. Walder déjà, cette question avait été soulevée. M. Baertschi connaissait notamment de petits menuisiers qui payaient cette taxe et la trouvaient injuste.

Mme Turgut-Bandelier relève que le terme « indépendants » recouvre des structures diverses et variées. Elle souhaiterait un retour de la part de la déléguée à l'économie, dans la mesure où celle-ci aurait eu des contacts avec des indépendants sur cette question.

Mme Molinari relève que la déléguée à la promotion économique sera volontiers convoquée en commission, étant toutefois précisé que ce dossier est exclusivement dans les mains du service des espaces verts, qui le gère au niveau technique.

Mme Turgut-Bandelier précise son intervention. Elle souhaite profiter de la commission pour savoir dans quelle mesure la déléguée chargée de la promotion économique est aussi récipiendaire de doléances. En l'occurrence, la pétition a été initiée par une personne, mais Mme Turgut-Bandelier a entendu d'autres indépendants, notamment des galeristes, évoquer la taxe poubelle en disant qu'ils ne savaient pas s'ils y étaient soumis ou non. Une question de communication est sous-tendue par la présence souhaitée de la déléguée à la promotion économique.

Mme Kaytak recommande de fournir à la commission un comparatif sur les taxes que les autres communes imposent aux indépendants et aux sociétés et associations.

M. Isabella souhaite des statistiques sur la quantité de déchets produits par les indépendants, par rapport aux immeubles privés ou aux sociétés.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Fraomene à la question orale QO 256-2024 de Mme Turgut-Bandelier relative au GIAP

J'ai le plaisir de répondre à la question orale de Mme Julide Turgut-Bandelier soumise lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024 concernant la gestion des accès à la plateforme du GIAP pour les parents séparés.

La problématique des accès et de la gestion de l'abonnement du GIAP est régie par les conditions générales du GIAP à l'article 8.5 qui traite des mesures juridiques en matière de protection de l'enfant. Cet article précise que « *le GIAP respecte et applique les mesures de protection de l'enfant émises par les autorités compétentes indépendamment du fait de l'existence d'une autorité parentale conjointe.* »

Les parents séparés peuvent avoir chacun leur compte e-démarches rattaché sur le compte de l'enfant pour ce qui concerne l'inscription et la gestion des présences de leur enfant sur la plateforme mygiap.ch. Cela permet donc aux parents qui ont la garde partagée, de gérer conjointement l'abonnement de leur enfant sur la plateforme pour les jours de garde qui les concernent. Cela n'est pas lié à l'autorité parentale conjointe, mais au fait que les parents se répartissent en semaine la garde de leur enfant.

Cela peut occasionner lors d'une séparation des problématiques de gestion de l'abonnement par un des parents qui peut modifier à sa guise l'abonnement de son enfant. Cela a des enjeux sécuritaires, car si l'enfant est excusé, le GIAP ne recherchera pas cet enfant à la sortie de l'école. En cas de problématique entre les parents, le GIAP convoque le parent concerné pour lui rappeler les règles de sécurité et de protection de l'enfance.

Il peut arriver qu'une interdiction d'approcher soit décidée par une décision justice et permette donc pas au parent concerné d'avoir accès au compte de son enfant.

Je remercie le GIAP qui a permis d'éclaircir cette question, même s'il a pris un peu de temps à répondre.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 270-2025 de Mme Turgut-Bandelier relative à un projet d'hélicoptère sur la Tour Pictet

Je vous remercie pour votre question concernant la rumeur d'un projet d'hélicoptère ou de piste de drone sur le toit de la Tour Pictet.

Suite à notre échange avec la banque Pictet, nous pouvons vous informer qu'il n'existe pas d'hélicoptère sur le toit. Une telle pratique n'est d'ailleurs pas possible légalement à ce jour. Les collaborateurs de la banque Pictet nous ont informés que, si la législation changeait, les mesures conservatoires en place permettraient d'étudier la possibilité d'installer une telle structure. Celle-ci devrait bien entendu être précédée par des études spécifiques et une demande d'autorisation devrait également être soumise pour analyse et approbation selon les procédures cantonales qui seront alors en vigueur.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 249-2024 de M. Baertschi relative à l'installation de bancs à proximité de la passerelle des Artisanes

Je vous remercie pour votre question concernant l'aménagement autour du CEVA et la possibilité de poser des bancs sur les terrasses en contre bas de la passerelle des Artisanes.

Après échanges avec le service en charge des travaux dans le secteur (le SBAT) et à la suite d'une analyse cadastrale, je vous confirme qu'une pose de bancs est possible et pourra être effectuée.

Complément de réponse de Mme Molinari à la question orale QO 262-2025 de M. Riem relative au coût de la prestation des agents privés engagés sur le passage des bus entre le boulevard des Promenades et la rue de la Faïencerie

Pour rappel, une réponse avait déjà été fournie lors de la séance du Conseil municipal sur les raisons techniques de la présence d'agents privés entre le boulevard des Promenades et la rue de la Faïencerie, en lien avec les travaux sur la rue du Collège et le passage des bus.

Nous avons contacté les SIG pour connaître le coût de la prestation de ces agents privés. Le coût se monte à CHF 50'000.-. Il a intégralement été pris en charge par les SIG puisque la déviation a été mise en place pour permettre la construction du chauffage à distance, et éviter le passage continu de véhicules individuels durant les travaux, en plus des bus. La présence d'agents avait été imposée par l'OCT et a eu lieu d'avril à août 2024.

Les agents ont été retirés lorsque le tronçon de la rue du Collège entre le boulevard des Promenades et la rue de la Faïencerie a été réouvert à la circulation automobile, en décembre 2024.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Leitner : Théâtre Alchimic, état de la convention et avenant ?

M. Leitner a entendu que la convention avec l'Alchimic aurait été signée. Il souhaite savoir si c'est bien le cas et si le montant prévu par la convention a été libéré.

Mme Lammar explique que l'avenant à la convention n'a pas encore été signé. Cependant, comme les membres du Conseil municipal ont pu le voir sur les documents qui leur ont été transmis sur CMnet, le Conseil administratif peut leur annoncer une bonne nouvelle : après quelques échanges de courrier, l'Alchimic a accepté de travailler avec un fiduciaire pour se mettre en conformité. Pour rappel, le Conseil administratif avait indiqué qu'une fois l'avenant signé, la subvention pourrait être débloquée. Il attend donc maintenant que l'Alchimic signe l'avenant. Un rendez-vous a d'ores et déjà été fixé pour ce faire.

M. Ducellier : PAV

M. Ducellier a cru comprendre qu'un accord de planification a été signé entre la Commune et le Canton à propos du développement des PLQ de Grosselin. Il souhaite savoir ce qu'il en est et si l'accord sera soumis au Conseil municipal pour information ou avis.

Mme Molinari confirme l'existence d'un accord général sur l'avancement, accord qui relève de la seule compétence du Conseil administratif. Cela dit, une information pourra effectivement être donnée lors d'une prochaine commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h05.